

CHINE La lettre d'information

Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières.

Il y a 32 ans :
 « Un million de manifestants dans les rues de Pékin réclament plus de démocratie. Vingt et une autres villes entrent dans le mouvement. Les travailleurs se joignent aux étudiants. »
 (« International Herald Tribune », 18 mai 1989)

La Commission Enquête Chine s'est constituée, au lendemain de la répression du mouvement populaire de mai-juin 1989, pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques. Dès janvier 1990, le 1er Banquet de solidarité réunissait militants chinois en exil et responsables syndicaux de huit pays et en janvier 1991 un appel fut lancé lors d'une conférence à Barcelone et repris dans cinquante-trois pays : les droits ouvriers et démocratiques ne connaissent pas de frontière. En particulier le droit de constituer librement des syndicats. La Commission s'est rendue en Chine à trois reprises : enquêtes sur les prisonniers politiques et sur l'application de la loi du Travail, solidarité avec les syndicalistes de Liaoyang. Elle a participé à plusieurs rencontres internationales, notamment en Asie. Elle organise chaque année un banquet de solidarité avec le peuple chinois et édite « La Lettre d'information » deux fois par mois depuis 1994.

Éditorial

L'emploi... L'agence officielle Xinhua rapporte (13 mai) les propos du Premier ministre Li Keqiang : « *La pression sur l'emploi reste importante et ne doit pas être sous-estimée.* » A la sortie des Conseils des ministres, on entend souvent ces derniers temps ce genre de propos. En effet, si le pays a mieux traversé la crise sanitaire et si l'activité économique a repris plus vite qu'ailleurs, il reste que la crise économique qui frappe la planète et la guerre commerciale que livrent les Etats-Unis à la Chine pèsent... Le chiffre de croissance de l'activité du premier trimestre est trompeur (+18,3%, mais par rapport à un trimestre 2020 « confiné ») et le chômage réel reste une inconnue de taille, puisque les travailleurs migrants (285 millions) n'entrent pratiquement pas dans le décompte du chômage.

Après les prix du fret maritime qui se sont envolés, ceux des matières premières et des marchandises se sont mis à grimper, alimentant l'inflation : « *La hausse des coûts des matières premières et les contraintes incessantes de la chaîne d'approvisionnement incitent de nombreux exportateurs chinois à augmenter les prix des marchandises* » (« Wall Street Journal », 29 mars). Pour limiter ces hausses de prix des produits manufacturés, les entreprises jouent sur le coût du travail. Résultat : on assiste à un développement des contrats de travail à temps partiel, donc des salaires amputés... outre les salaires non versés ! C'est d'ailleurs le premier motif des protestations et manifestations ouvrières recensées ces derniers mois.

L'ère des « petits boulots » ? Serait-on déjà entré dans l'ère des « *contrats flexibles* » chers au Premier ministre ? Un jour, on travaille, le lendemain est un jour sans travail et donc sans salaire... Va-t-on voir se généraliser « l'économie des petits boulots » et voir s'étendre la condition déplorable du travailleur migrant à d'autres couches de travailleurs ?

La hantise des dirigeants du Parti communiste chinois (PCC) au pouvoir, c'est de voir défilé dans les villes des milliers de chômeurs alors que l'objectif fixé pour la fin de l'année par Xi Jinping et la direction du Parti est d'arriver à « *une société de moyenne prospérité généralisée* ».

Alors, pour éviter de toucher le point d'ébullition, le gouvernement de Pékin prend mesure après mesure : il vient de prolonger les remboursements des cotisations d'assurance chômage à hauteur de 60% pour les PME (après 100% l'an dernier) et 30% pour les grandes entreprises, si ces entreprises s'abstiennent de licencier. De même, les programmes de formation professionnelle et certaines allocations chômage ont été prolongés jusqu'à la fin de 2021 et les entreprises qui emploient des diplômés de l'année ou des travailleurs migrants bénéficient de réductions d'impôt et de subventions (« Trivium », 13 mai).

A Hong Kong, le salaire minimum est gelé, le chômage est au plus haut et il n'y a pas d'allocations chômage. Dans la déclaration du 1^{er}-Mai de la HKCTU, la confédération syndicale indépendante de Hong Kong, on lit : « *Au nom de la pandémie, ceux qui sont au pouvoir suppriment des libertés. Et au lieu de mettre en place un système d'allocation chômage, le gouvernement a dépensé plus de 400 millions d'euros pour envoyer des jeunes de Hong Kong chercher des emplois en Chine, une mesure qui montre à quel point la population de Hong Kong compte pour rien aux yeux du gouvernement. (...) Les salaires des personnels médicaux qui se trouvaient en première ligne lors de la pandémie ont été gelés, le salaire minimum est resté inchangé, le coût du ralentissement de l'économie, comme toujours, pèse sur le seul dos des travailleurs du rang. Jamais ces coûts ne sont reconnus ou supportés par les véritables responsables.* »

Une main de fer. Le pouvoir s'est acharné sur la HKCTU en arrêtant et en emprisonnant ses dirigeants, la présidente Carol Ng et son secrétaire général Lee Cheuk-yan. La mise au pas continue par la voix de

M. Law, secrétaire au Travail et à la Protection sociale. Il prévient que les syndicats font partie des « organisations communautaires » mentionnées aux articles 9 et 10 de la loi sur la sécurité nationale. Les voilà donc dans le collimateur de la répression. Un dirigeant de la HKCTU, Mung Siu-tat, a commenté : « *Le problème est de savoir si faire ce que les syndicats ont toujours fait – comme critiquer les politiques gouvernementales, organiser des grèves dans l'industrie ou se relier à des syndicats internationaux – serait considéré comme des violations conduisant à l'interdiction d'un syndicat* ».

« **L'impact sur la stabilité sociale** ». Dans cette situation s'accumulent des tensions à propos de l'emploi, des atteintes effroyables à toutes les libertés, d'une situation générale et d'une politique qui n'inspirent pas confiance au peuple. Prenons l'exemple de la réforme des retraites : un projet reporterait l'âge de départ à la retraite. Quand ? Comment ? Rien n'est fixé : « *La question de savoir si nous changerons de politique dépendra de l'évaluation de l'impact sur la stabilité sociale* », déclare un conseiller du gouvernement (Reuters, 17 mai). Personne ne peut mieux que les bureaucrates au pouvoir savoir à quel point une étincelle peut mettre le feu aux poudres et tout faire basculer vers l'instabilité sociale ?

Alors que les médias vont bientôt commémorer le massacre de la place Tian Anmen le 4 juin 1989, il est utile de rappeler que la puissante vague révolutionnaire qui a fait vaciller le pouvoir est née d'un événement tout à fait imprévisible : la mort d'un ancien secrétaire général du Parti communiste limogé deux ans auparavant pour avoir refusé de réprimer des manifestations d'étudiants. Inflation galopante, premiers licenciements dans les entreprises d'État, corruption bourgeoissante, libertés réprimées, tels étaient les ingrédients de l'explosion du printemps 1989, où l'irruption des étudiants, puis des travailleurs a fait vaciller le pouvoir. ■

Lecteurs, faites connaître cette « Lettre » !

Ces jours qui ont précédé le massacre de Tian Anmen...

16 mai 1989

« Les étudiants sont encore l'âme du mouvement, mais c'est la population tout entière qui prend désormais sa liberté contre un régime qui l'a trop longtemps étouffée, bâillonnée et terrorisée. Pékin est le théâtre d'une immense transhumance avec en bout de marche Tian Anmen où tourbillonnent des mots vagues et merveilleux comme démocratie ou liberté. Les chauffeurs de bus prennent en stop les cortèges. Les chauffeurs de taxi forment des caravanes pour transporter gratuitement les étudiants (...). Les contingents ouvriers sont très nombreux. En tête paraded même 200 à 300 représentants de la Fédération officielle des syndicats, qui exige une indépendance réelle de leurs organisations par rapport au Parti communiste. Les manifestants arrivent pour la première fois depuis le début du mouvement par danwei (unités de travail) entières, identifiées par leurs banderoles de fortune. Cela va des employés de la CAAC, la compagnie aérienne nationale, aux portiers en livrée de l'hôtel de la Paix en passant par l'association des avocats ou les gardiens de la Cité interdite (...). Des débrayage ont bien eu lieu samedi lors d'une visite du premier ministre Li Peng (...). »

(« Libération », 17 mai 1989)

18 mai 1989

« Au quatrième jour de la vague de manifestations qui ébranlent le régime communiste, ce sont les travailleurs qui forment le groupe des centaines de milliers de personnes qui ont défilé dans les rues de la capitale chinoise pour converger vers la place Tian Anmen. Ils sont entrés dans la ville à bord d'une armada de camions, de bus et de véhicules en tout genre battant tambours, gongs et cymbales, et agitant des drapeaux rouges. (...) Jeudi, sur Tian Anmen, on parlait plus volontiers de salaires rongés par l'inflation, de corruption des cadres et de dirigeants incompetents. Sur la plate-forme arrière du camion de l'usine de produits chimiques numéro deux de Pékin, le ton était résolument militant : *"Nous sommes furieux de l'attitude du gouvernement"*, expliquait un jeune ouvrier portant l'uniforme marron clair et le casque de chantier jaune de son usine. (...) *Pendant des dizaines d'années, nous avons dû garder le silence. Maintenant, nous avons repris la parole. Nous ne nous taisons plus. (...) La réforme et l'ouverture ne nous ont rien apporté. Bien sûr, nos salaires ont augmenté depuis dix ans, mais pas assez pour rattraper l'inflation"* (...) »

(« Libération », 19 mai 1989)

21 mai 1989, lendemain de la proclamation de la loi martiale, jour de l'appel à une réunion pour constituer un « *organe représentatif de la ville de Pékin* » par les délégués des ouvriers, des étudiants, des résidents, des jeunes. C'est aussi le jour de la constitution à Pékin d'une union autonome des ouvriers (« October Review »).

Déclaration des ouvriers

« La classe ouvrière est la classe la plus avancée dans le mouvement démocratique. Nous devons incarner la force de choc. La République populaire de Chine est sous la direction de la classe ouvrière, nous avons le droit de chasser tous les tyrans. Dans la production, les ouvriers ont parfaitement compris l'intérêt du savoir et des techniques. C'est pourquoi nous refusons absolument que les étudiants et les instruits subissent des outrages. Détruire la tyrannie et la dictature, promouvoir la démocratisation de l'État sont un devoir auquel nous ne pouvons nous dérober. Notre force prend sa source dans notre unité, notre succès dans notre inébranlable conviction. Dans le mouvement démocratique, nous n'avons que nos chaînes à perdre et tout un monde à gagner. »

Comité provisoire de l'union autonome des ouvriers de la capitale

Chen Guojiang toujours au secret

Aucune nouvelle ne filtre du délégué des livreurs de repas arrêté fin février. A-t-il été jugé en secret ? Condamné ? Assigné à résidence et au silence ? On ne sait... Qu'a fait le syndicat officiel pour les livreurs ? Un article de « The Economist » écrivait en janvier dernier : « *En 2018, l'ACFTU a déclaré qu'elle ferait tout son possible pour recruter huit groupes de travailleurs hors des usines, y compris des livreurs de repas (environ 7 millions de personnes) et des coursiers (4 millions). De nouveaux syndicats pour les livreurs ont eu du mal à se rendre attractifs. Le premier a été fondé à Shanghai en 2018 avec environ 400 membres. Il a offert aux travailleurs des instructions sur les règles de la circulation et leur a vendu des pastèques à prix réduit. Quelles que soient les réformes, les syndicats sont une aile du Parti communiste et les responsables syndicaux sont considérés comme des fonctionnaires, ils ne peuvent donc rien faire qui soit contraire à la politique du gouvernement, a déclaré Chris Chan de l'Université chinoise de Hong Kong. Parfois, le patron d'une entreprise est également à la tête du syndicat. (...) Sur les 350 livreurs interrogés par Jenny Chan de l'Université polytechnique de Hong Kong, aucun ne savait ce que fait la fédération. Aujourd'hui, dit M. Chan, alors que le parti réaffirme sa domination dans la société, la formation syndicale pour les travailleurs se déroule souvent dans les "centres de services aux masses" locaux. Cela implique de dire aux travailleurs de ne pas faire grève ou de protester et de les orienter vers la médiation ou l'arbitrage s'ils ont des revendications. Des permanences*

téléphoniques ont également été mises en place. (...) »

Une « syndicaliste » avec les deux mains dans le sac...

He Xuemei, l'ancienne présidente du syndicat officiel ACFTU du géant des télécommunications ZTE, entreprise publique de 70 000 salariés, arrêtée en 2017 vient d'être condamnée à vingt ans de prison pour détournement de fonds et collecte frauduleuse de fonds (« Caixin », 24 avril). Cette apparatchik avait illégalement levé plus de 2,1 milliards de yuans (270 millions d'euros) de fonds auprès de plus de 8 000 employés de l'entreprise, dont 899 millions de yuans (115 millions d'euros) n'ont toujours pas été remboursés aux employés. Il s'agissait d'investir dans des fonds de placement qui devaient rapporter gros... Plusieurs de ses subordonnés ont également été reconnus coupables par un tribunal du Guangdong. Mais pas les cadres de la direction dont elle faisait partie depuis vingt ans ! A titre personnel, elle avait empoché 400 000 €. « China Labour Bulletin » (29 avril) précise : « *Non seulement elle a escroqué directement les employés de ZTE, mais pendant son mandat de présidente du syndicat chez ZTE, et par la suite, les travailleurs étaient contraints de subir de bas salaires, de longues heures de travail et des pratiques de management abusives. Un mois seulement après le déclenchement de la pandémie de Covid-19 en Chine, la direction demandaient que les employés cessent de travailler à distance et retournent au bureau. Ils ont également été contraints de faire des heures supplémentaires*

le samedi pour compenser les pertes d'efficacité pendant la période pendant laquelle le travail à distance était autorisé. La direction avait également demandé que les employés travaillent pendant la fête nationale en mai de l'année dernière, mais ne leur a pas payé d'heures supplémentaires. »

Journaliste condamnée à Hong Kong.

« *Fait inédit à Hong Kong, une journaliste a été condamnée pour ses recherches dans des bases de données ouvertes au public. Et c'est d'une amende qu'a écopée, le 22 avril, la réalisatrice Choy Yuk-ling, dont le documentaire sur l'incident de Yuen Long, épisode de violence contre des manifestants, avait reçu la veille un prix de la liberté de la presse* », écrit la revue « Courrier international ». « *L'incident de Yuen Long* » fait référence à une bande de dizaines de nerfis en T-shirts blancs, armés de matraques, qui s'attaquent à des manifestants et des passants dans la station de métro Yuen Long sans que la police intervienne avant... 39 minutes ! Comble de l'affaire : la radio publique de Hong Kong RTHK pour laquelle ce documentaire a été réalisé a refusé le prix de la liberté de la presse remporté par la journaliste pour son travail !

Nouvelle loi sur l'immigration adoptée à Hong Kong le 28 avril.

Elle autorise le directeur de l'immigration de Hong Kong à interdire, sans possibilité d'appel, à des personnes de monter dans un avion depuis et vers Hongkong. « *Elle s'appliquera uniquement aux vols vers Hongkong* », a assuré le Bureau de sécurité, mais ce n'est pas explicitement stipulé dans la loi...